

JE SUIS VICTIME, QUI APPELER ?

> **Ne touchez à rien** afin de préserver toutes les traces et indices exploitables

> **Prévenez la police** avec votre téléphone portable en composant le 17 ou appelez votre gardien ou voisin

> Après le passage des policiers faites réparer votre porte et **changer vos serrures.**

> **Allez déposer plainte**

Si vous avez été victime d'une infraction, vous pouvez porter plainte. Il est possible de porter plainte contre une personne physique, une personne morale (*une entreprise, une association...*) ou contre X, si l'auteur des faits est inconnu.

COMMENT FAIRE ?

Au commissariat de votre choix ou en ligne : pré-plainte en ligne (<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>)

Si vous avez des difficultés à vous déplacer ou l'impossibilité de rester un temps long au commissariat, la prise de plainte peut être réalisée à votre domicile en appelant le commissariat de votre arrondissement au 3430 et en demandant un rendez-vous à domicile.

Une copie de la plainte facilitera vos démarches avec votre assureur ou avec l'administration si vous devez refaire vos papiers par exemple.

SÉCURITÉ/PRÉVENTION SÉNIORS : SAVOIR SE PROTÉGER

CHEZ SOI · AU TÉLÉPHONE · SUR INTERNET

POUR S'INFORMER

Paris.fr rubrique « Aide aux victimes »

EN CAS DE DOUTE « Paris Aide aux victimes »
au **01 87 04 21 36** (coût d'un appel local)

POUR SIGNALER DES FAITS

- Plateforme de la préfecture de Police de Paris **3430** (coût d'un appel local)
- Plateforme Mairie de Paris - Police Municipale **3975**
- Application « **Dans ma Rue** »



LES NUMÉROS
D'URGENCES :

15
Urgences
médicales

17
Police
secours

18
Pompiers

114
Urgences
par sms

112
En europe

**RÉUNION D'INFORMATION "CONSEILS PRATIQUES
SÉCURITÉ SÉNIORS" Mercredi 5 février 2025 - 10h30**

> Centre André Malraux 112 Rue de Rennes, 75006 Paris



MÉFIEZ-VOUS DES APPARENCES ...



Des personnes en uniforme (*policiers, artisans, ramoneurs, dépanneurs à domicile, livreurs, poseurs d'alarme ou détecteurs de fumée, agents EDF..., pompiers, éboueurs, professionnels de santé...*) ou un "faux voisin" peuvent se présenter chez vous sans être attendu ou en prétendant avoir rendez-vous.

Ils abusent de votre crédulité pour s'introduire chez vous et dérober vos liquidités ou vos objets de valeur (bijoux, cartes bancaires, montres...).

Ces escrocs peuvent agir seuls mais ils sont le plus souvent en binôme. Pendant que l'un détourne votre attention, l'autre commet son méfait.

LES BONS RÉFLEXES :

- ✓ Je vérifie toujours via l'œil de ma porte, si j'en ai un, qui se présente.
- ✓ Je m'équipe d'un entrebâilleur.
- ✓ Je ne laisse pas d'inconnu pénétrer dans mon domicile.
- ✓ Si je reçois une convocation ou un courrier m'annonçant un rendez-vous à mon domicile, je vérifie auprès de l'administration ou de la société concernée si cette information est vraie.
- ✓ En cas de doute, je ne sors pas ma carte bancaire y compris pour régler une facture de livraison.
- ✓ Je m'adresse à mon assureur pour obtenir les coordonnées d'un artisan.

Besoin d'un serrurier ? D'un dépannage

- ✓ N'appellez pas les numéros proposés sur des autocollants ou des prospectus distribués dans les boîtes aux lettres.
- ✓ Contactez votre assurance habitation qui vous indiquera les numéros agréés.

**EN CAS DE DOUTE,
NE LAISSEZ ENTRER
PERSONNE À VOTRE
DOMICILE.**

AU TÉLÉPHONE, SUR INTERNET

Des escrocs vont essayer de récupérer vos coordonnées bancaires ou des données personnelles par téléphone (*n° de Sécurité Sociale, mot de passe, adresse, etc.*) ou vont vous demander de valider des opérations (*virement, opposition...*).

Phishing par courriel ou sms pour récupérer vos données personnelles en vous adressant un faux courriel ou un faux SMS.

AUCUN ORGANISME NE VOUS DEMANDERA JAMAIS de fournir vos coordonnées bancaires, codes de carte bleue ou encore identifiants par e-mail, par téléphone ou par SMS.



MÊME SI ON ME PROPOSE DE L'ARGENT :

- Je ne transmets jamais d'informations personnelles (mots de passe, numéro de compte ou de carte bancaire, numéro de sécurité sociale, adresse postale).
- Je contacte mon opérateur téléphonique pour être sur liste rouge et éviter ainsi des appels indésirables.

PAIEMENTS SUR INTERNET

- Vérifiez que vous êtes sur un site de paiement sécurisé.
- Hors paiement d'une commande sur un site bien identifié, ne communiquez pas vos numéros de cartes bancaires.
- Vous pouvez demander à votre banque une carte bancaire temporaire ou avec cryptogramme dynamique.

LES BONS RÉFLEXES :

- ✓ Changez régulièrement vos mots de passe ou codes d'accès.
- ✓ Vérifiez l'adresse de l'expéditeur.
- ✓ Ne répondez pas au message ou mail frauduleux.
- ✓ Ne cliquez pas sur le lien contenu dans le mail ou le SMS et n'ouvrez pas les pièces jointes.